

REPUBLICQUE DU BENIN

FRATERNITE - JUSTICE - TRAVAIL

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2015-643 DU 11 DECEMBRE 2015

portant nominations et promotions à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin des membres de l'Union Nationale des Combattants d'Afrique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN**

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu la loi n° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin et la loi n°2002-17 du 07 février 2007 qui l'a modifiée et complétée ;
- Vu la loi n°87-018 du 21 septembre 1987 portant Création de l'Ordre du Mérite du Bénin ;
- Vu le décret n° 2015-370 du 18 juin 2015 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2009-051 du 02 mars 2009 portant nomination de Madame Koubourath OSSENI en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu le décret n° 2013- 265 du 12 juin 2013 portant nomination de Monsieur Roger Imorou GARBA en qualité de Vice -Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu les décrets n°99-243 du 14 mai 1999 et 2013-390 du 26 septembre 2013 portant nomination des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- Vu la lettre n°690/PR/CAB/SP-C du 06 novembre 2015 ;

Après avis du Conseil de l'Ordre National du Bénin

ott

4

DECRETE

Article 1^{er} : sont nommés et promus à titre exceptionnel, civil et étranger dans l'Ordre du Mérite du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang du mercredi 11 novembre 2015, date de leur réception dans l'Ordre, les membres de l'Union Nationale des Combattants d'Afrique dont les noms suivent :

Messieurs :

- **OVERLACK Guy**, Co-Président Général Fondateur de l'Union Nationale des Combattants d'Afrique ;
- **COLLIOT Gérard** ;
- **LE BŒUF Michel** ;
- **RINCEL Jean Noël** ;
- **DESFORET Jacques**.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.

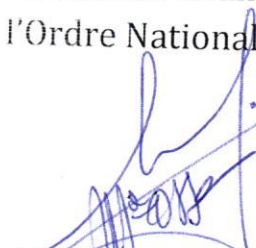
Fait à Cotonou, le 11 décembre 2015

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand - Maître de l'Ordre National du Bénin.



Dr. Boni YAYI

La Grande Chancelière de
l'Ordre National du Bénin,



Dr. Koubourath OSSENI

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - HCJ 2 - HAAC 2 - CES 2 - MINISTRES 27 - GCONB 20 - SGG 4 - DEPARTEMENTS 12 - DPE - DCC - INSAE3 - IGE - CSM - DCCT 3 - BN - DAN - ONIP 3 - UNB - FASJEP - ENA 3 - JORB 2 - INTERESSES 05.

